

# Comment faire vos déclarations dans Savia ?

en vertu de la licence Copibec

**Marjorie Gauchier,**

Bibliothécaire – soutien au droit d'auteur

Direction de la recherche et des initiatives numériques,  
Bibliothèques de l'Université de Montréal

30 août 2024

# Objectifs

- 1. Comprendre la licence Copibec**
- 2. Utiliser l'outil Savia pour faire vos déclarations de reproduction**
- 3. S'organiser pour respecter le droit d'auteur dans vos cours**



# Le service de soutien au droit d'auteur aux BIB UdeM

## Qui ?

### Direction de la recherche et des initiatives numériques

- Une bibliothécaire spécialisée en droit d'auteur
- Les bibliothécaires disciplinaires

## Quoi ?

### Soutien à l'ensemble de la communauté universitaire

- Corps professoral, étudiants, personnel, unités administratives, groupes de recherche, etc.
- Soutien quotidien, formations, accompagnement pour des projets, aide à la prise de décision, etc.
- Gestion de la licence Copibec

## Comment ?

### Outils

- Courriel ou rencontre virtuelle
- [Site du droit d'auteur](#) avec [le Guide](#) et la page de [soutien pour les déclarations de reproduction](#)

# Comprendre la licence Copibec



# Comprendre la licence Copibec



est une société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, organisation à but non lucratif fondée en 1997.

L'Université de Montréal signe une entente avec Copibec (**la licence Copibec**), renouvelée régulièrement.

## Pourquoi ?

- Pour faciliter **la reproduction de ressources protégées**
- dans les **cours siglés**
- **sans avoir à demander d'autorisation** aux titulaires des droits d'auteur.

# Comprendre la licence Copibec



est une société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, organisation à but non lucratif fondée en 1997.

L'Université de Montréal signe une entente avec Copibec (**la licence Copibec**), renouvelée régulièrement.

## Comment ?

- En faisant une **déclaration de reproduction dans l'outil Savia**,
- pour chaque ressource protégée (imprimée ou électronique) que l'enseignant reproduit dans son cours pour distribuer aux étudiants.

Copibec se charge ensuite de distribuer les redevances aux auteurs.

# Comprendre la licence Copibec



est une société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, organisation à but non lucratif fondée en 1997.

L'Université de Montréal signe une entente avec Copibec (**la licence Copibec**), renouvelée régulièrement.

## Quand ?

- Pour **chaque cours** (en ligne ou en présentiel)
- de **chaque session**  
(la déclaration peut être faite avant ou après que le cours ait été donné).

# Comprendre la licence Copibec

## Les limites de la licence

**La quantité reproduite** : la reproduction souhaitée **ne doit pas dépasser 20%** de l'ouvrage complet, ou un article par périodique.

### Le type de ressource :

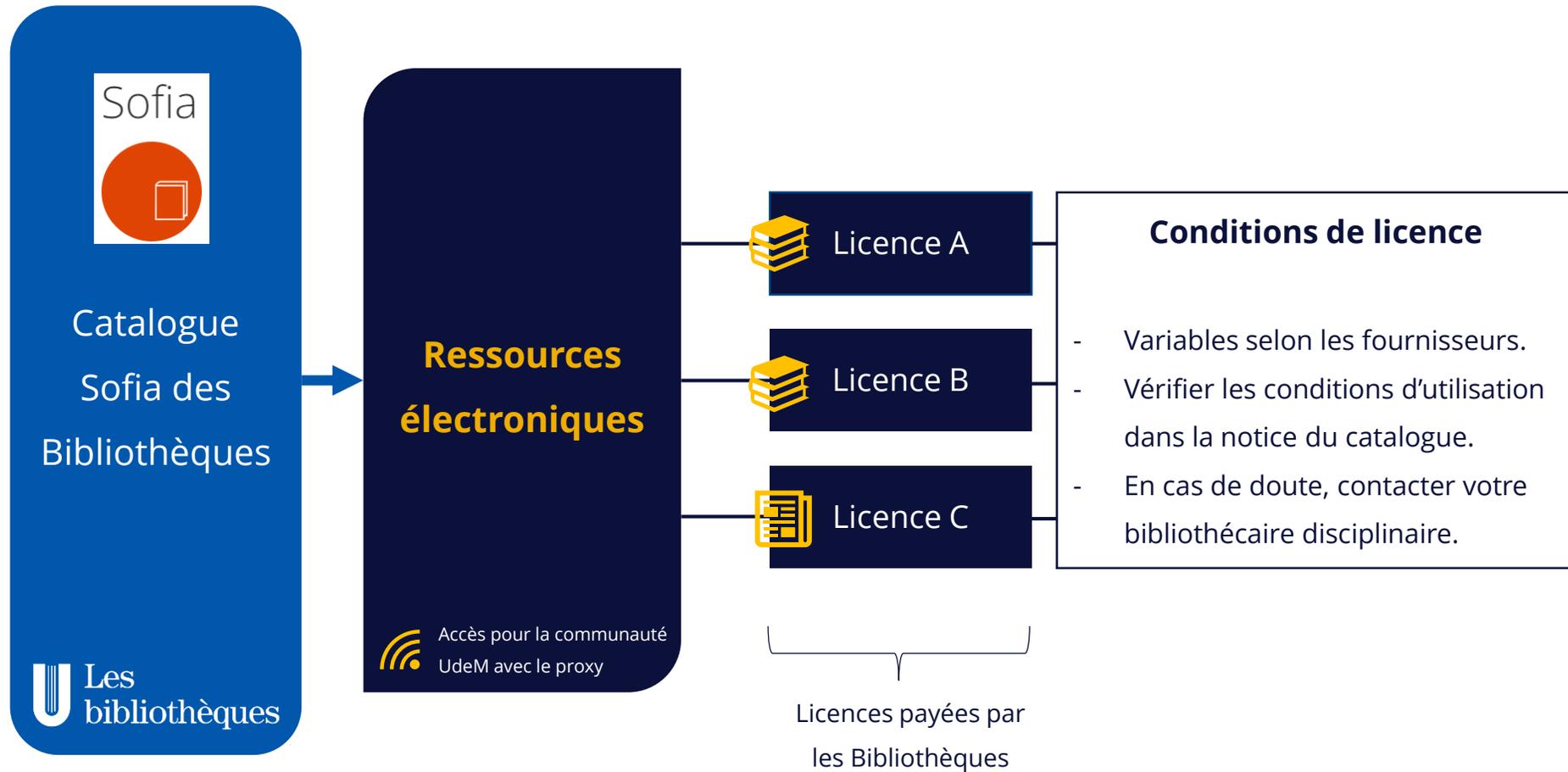
- **non protégée** ( ex : on ne déclare pas des ressources du domaine public ou des citations) ;
- **qui ne fait pas partie de la licence Copibec** (ex : elle n'inclut pas les ressources multimédia comme les films, les musiques, les images sur Internet, etc.) ;
- **pour laquelle il y a une alternative** (ex : on ne déclare pas des ressources dont on peut pointer la source grâce à un hyperlien, des ressources électroniques sous licence des bibliothèques, ou encore en libre accès ou sous licence *Creative Commons*).



Pour les ressources que vous ne pouvez pas déclarer dans Savia, veuillez consulter l'information dans le [Guide de droit d'auteur](#) des bibliothèques UdeM, ou n'hésitez pas à demander à [votre bibliothécaire disciplinaire](#) ou au [service de droit d'auteur](#).

# Comprendre la licence Copibec

## LES RESSOURCES SOUS LICENCE DES BIBLIOTHÈQUES



# Comprendre la licence Copibec

## LES RESSOURCES SOUS LICENCE DES BIBLIOTHÈQUES

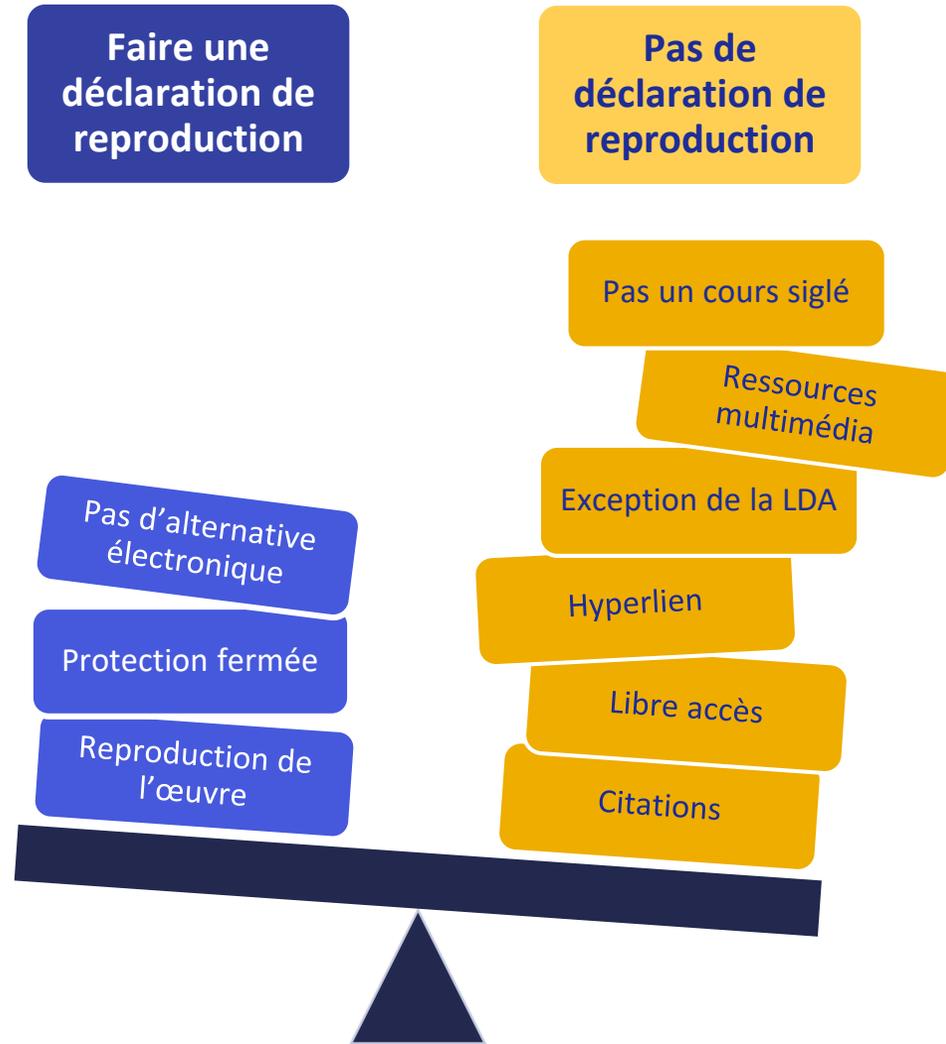
- Ouvrir la notice de la ressource électronique
- Aller au bas de la notice (ou tout à droite)
- Section « Accès en ligne »
- Ouvrir les « Notes et conditions de licence »

The screenshot shows a library catalog record for 'ITNOW'. At the top, there is a tab labeled 'Accès en ligne' (highlighted with a yellow box) and a status indicator '2 liens disponibles' with a green checkmark. Below this, there are two main sections. The first section is titled 'ITNOW' and includes a link 'Voir le PDF' and a button 'Signaler un lien brisé'. The second section is titled 'ITNOW via fournisseur Canadian Research Knowledge Network' and includes the text 'Base de données: Oxford CRKN Journals (2005-03~present, volume:47;issue:2)'. Below this, there is another 'Signaler un lien brisé' button and a button 'Notes et conditions de licence' (highlighted with a yellow box). A yellow arrow points from this button to a pop-up window. The pop-up window contains the following text: 'Collection: Utilisateurs autorisés: Faculté, sur place, étudiants | Matériel de cours autorisé: Électronique, Ensembles de documents imprimés pour cours | Prêt entre bibliothèques: Oui | Liaison électronique autorisée: Oui | Types de copie autorisés: Imprimé'. A yellow arrow points to the word 'Électronique' in the second line of the pop-up text.



Pas d'autorisation à demander  
Pas de déclaration à faire

# Comprendre la licence Copibec



Vous avez certainement moins de déclarations de reproduction à faire que ce que vous pensez !



**Avez-vous déjà fait une déclaration  
de reproduction dans Savia ?**

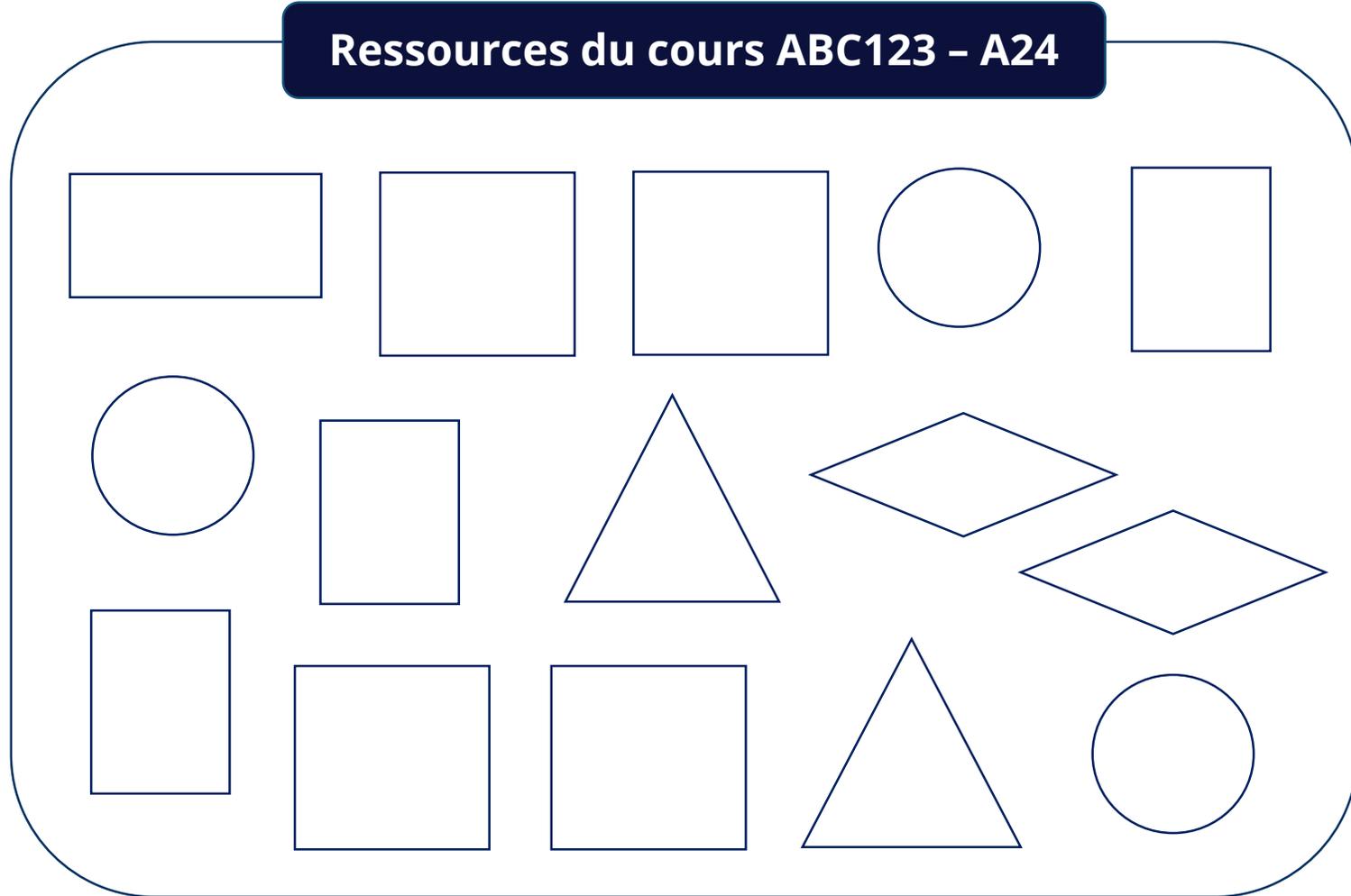
Oui / Non

# Utiliser l'outil Savia



# Utiliser l'outil Savia

Ressources du cours ABC123 – A24



# Utiliser l'outil Savia

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

Imprimées

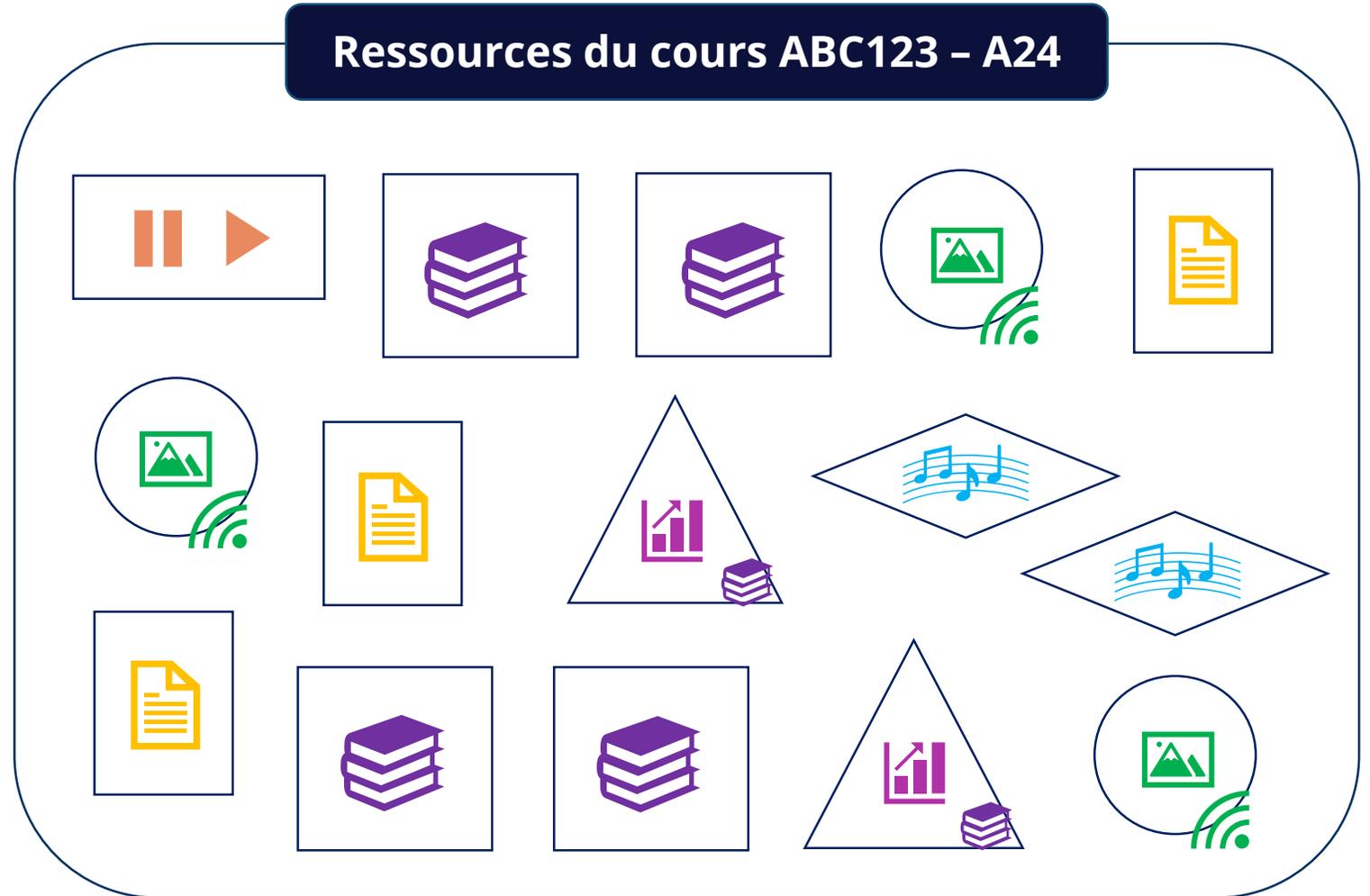
Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données

## Ressources du cours ABC123 – A24



# Utiliser l'outil Savia

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

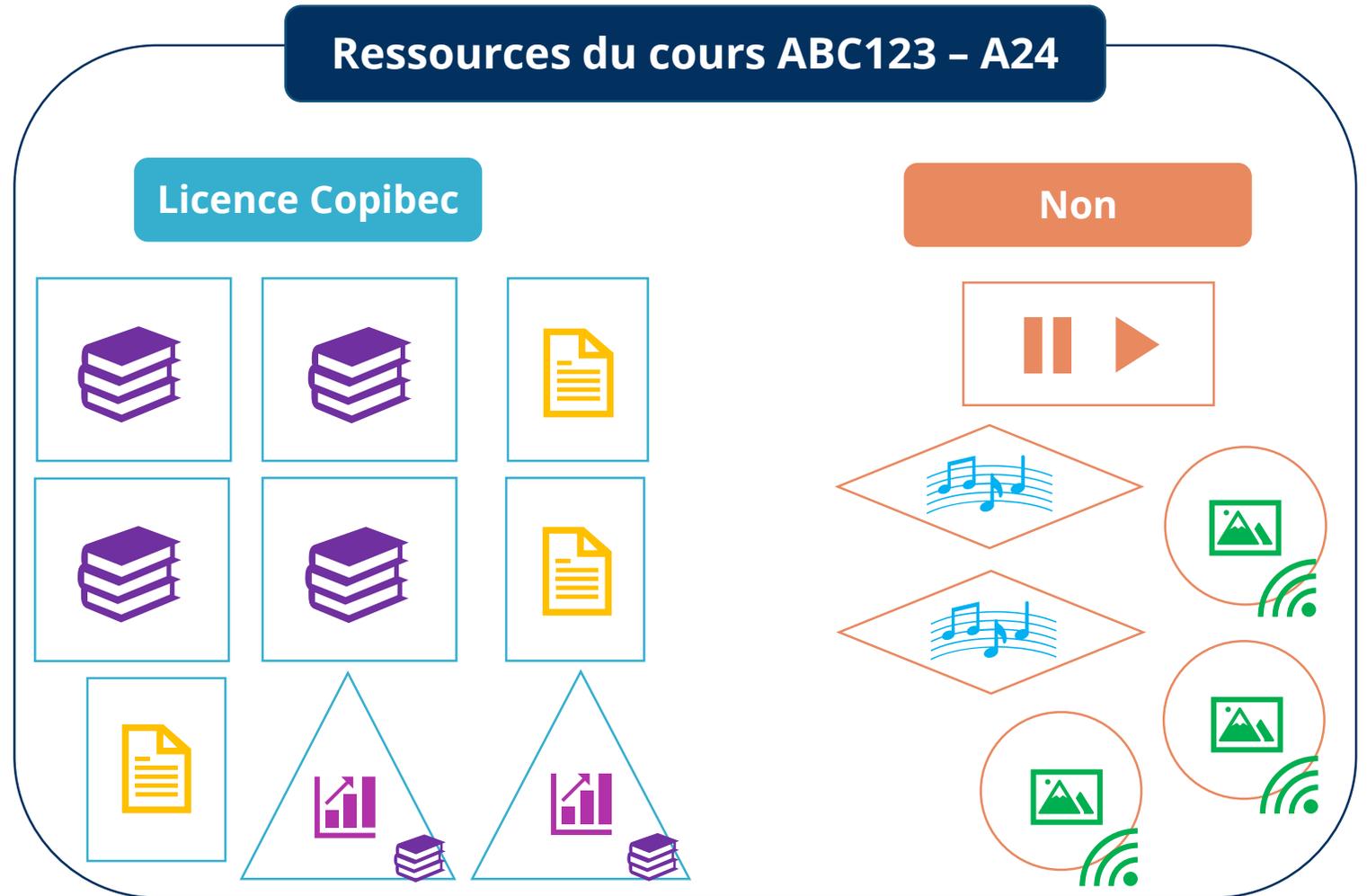
Imprimées

Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données



En général, les ressources les plus utilisées qui tombent sous la licence Copibec sont les **livres** et les **articles de revue**.

# Utiliser l'outil Savia

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

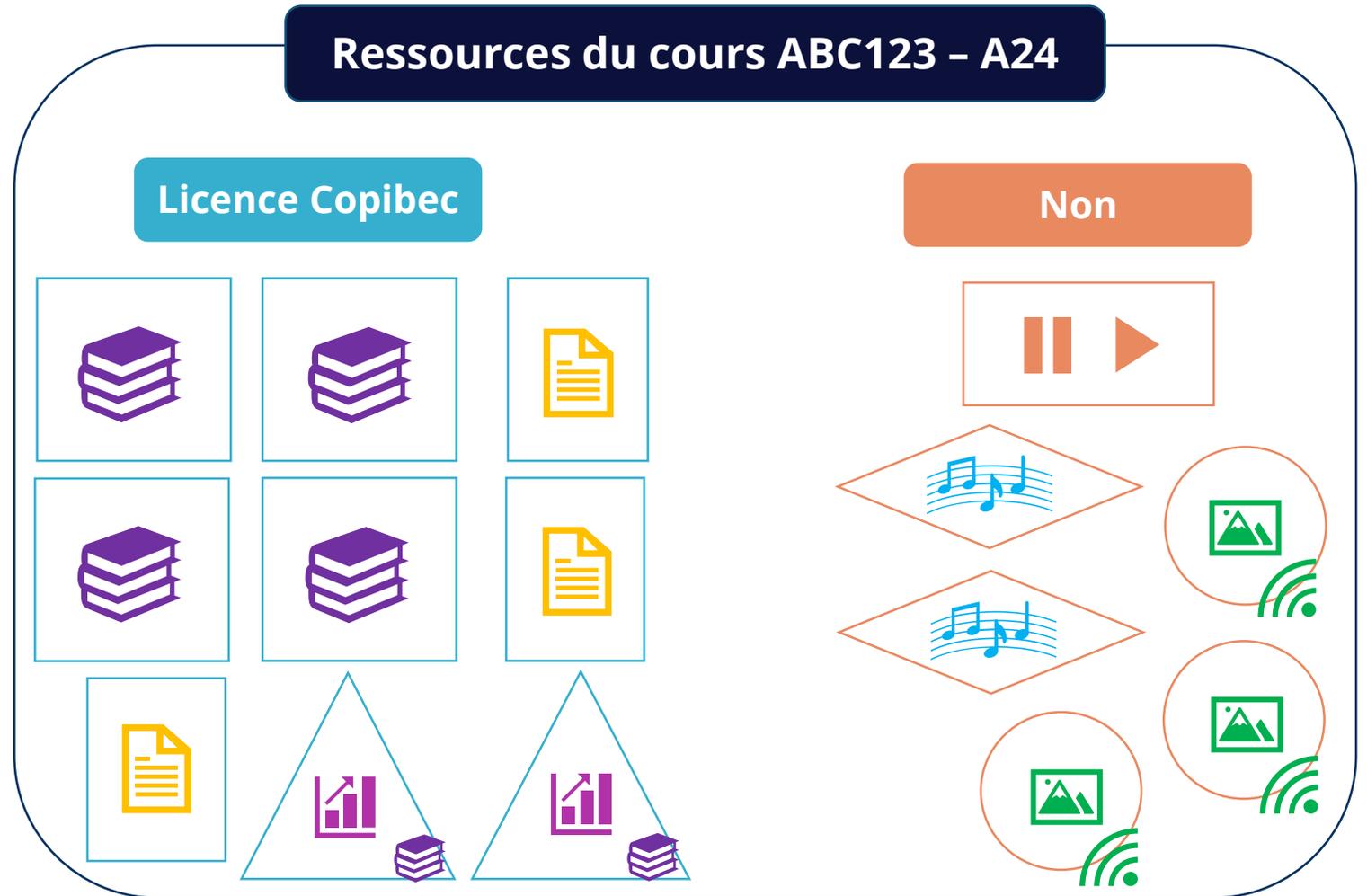
Imprimées

Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données



# Utiliser l'outil Savia

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

Imprimées

Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données

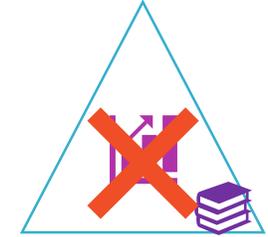
## Ressources du cours ABC123 – A24

Licence Copibec

Imprimées



Électroniques



Souvent, les ressources imprimées sont sous copyright = à déclarer dans Savia

**Vérifier si :**

- Licence des Bib ?
- Licence CC ?
- Hyperlien possible ?

**Si non = à déclarer dans Savia**

# Utiliser l'outil Savia

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

Imprimées

Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données

<https://bib.umontreal.ca/gerer-diffuser/droit-auteur/declaration-reproduction>

## Déclaration de reproduction (licence Copibec)

[FAIRE UNE DÉCLARATION SUR SAVIA >](#)

Pour utiliser du matériel protégé dans vos cours, vous devez déclarer vos reproductions en vertu de la licence Copibec, via l'outil Savia. Le service de soutien au droit d'auteur des bibliothèques de l'UdeM vous accompagne pour :

- [Se créer un compte sur Savia](#) 
- [Comprendre la licence Copibec et que déclarer ?](#) 
- [Faire ses déclarations de reproduction sur Savia](#) 
- [Copier ses déclarations de reproduction sur Savia](#) 
- [Ressources UdeM pouvant être utilisées dans un cours sans déclaration](#) 
- [Formation sur la licence Copibec et les déclarations \(vidéo\)](#)



Le personnel enseignant, les auxiliaires d'enseignement, le personnel de soutien.

# Utiliser l'outil Savia

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

Imprimées

Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données

<https://bib.umontreal.ca/gerer-diffuser/droit-auteur/declaration-reproduction>

## Déclaration de reproduction (licence Copibec)

FAIRE UNE DÉCLARATION SUR SAVIA >

Pour utiliser du matériel protégé dans vos cours, vous devez déclarer vos reproductions en vertu de la licence Copibec, via l'outil Savia. Le service de soutien au droit d'auteur des bibliothèques de l'UdeM vous accompagne pour :

- [Se créer un compte sur Savia](#) 
- [Comprendre la licence Copibec et que déclarer ?](#) 
- [Faire ses déclarations de reproduction sur Savia](#) 
- [Copier ses déclarations de reproduction sur Savia](#) 
- [Ressources UdeM pouvant être utilisées dans un cours sans déclaration](#) 
- [Formation sur la licence Copibec et les déclarations \(vidéo\)](#)



**Gain de temps** : faire les déclarations de reproduction de tous les livres, puis de tous les articles de revue.

# Utiliser l'outil Savia

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

Imprimées

Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données

<https://bib.umontreal.ca/gerer-diffuser/droit-auteur/declaration-reproduction>

## Déclaration de reproduction (licence Copibec)

FAIRE UNE DÉCLARATION SUR SAVIA >

Pour utiliser du matériel protégé dans vos cours, vous devez déclarer vos reproductions en vertu de la licence Copibec, via l'outil Savia. Le service de soutien au droit d'auteur des bibliothèques de l'UdeM vous accompagne pour :

- [Se créer un compte sur Savia](#) 
- [Comprendre la licence Copibec et que déclarer ?](#) 
- [Faire ses déclarations de reproduction sur Savia](#) 
- [Copier ses déclarations de reproduction sur Savia](#) 
- [Ressources UdeM pouvant être utilisées dans un cours sans déclaration](#) 
- [Formation sur la licence Copibec et les déclarations \(vidéo\)](#)



**Pratique** : pour le même cours, donné à la session ou l'année suivante (ou pas). Copier les données, ajuster le nombre d'étudiants inscrits et les ressources au besoin.

## Démonstration

---



# Quiz de la rentrée



1

## JE DÉCLARE ...

l'URL d'un article sous *copyright*  
en libre accès sur Internet.

Oui ou Non ?

1

## JE DÉCLARE ...

**l'URL d'un article sous *copyright*  
en libre accès sur Internet.**

**Non**

**L'URL est une redirection** : pas une reproduction donc pas soumis au droit d'auteur.

Citer sa source et vérifier que le contenu pointé est légal.

2

## **JE DÉCLARE ...**

**4 chapitres entiers d'un livre  
électronique accessible via le  
catalogue Sofia.**

Oui ou Non ?

# 2

## JE DÉCLARE ...

**4 chapitres entiers d'un livre  
électronique accessible via le  
catalogue Sofia.**

**Non**

Vous pouvez **utiliser l'URL de la notice du livre** dans votre StudiUM et indiquer les chapitres à lire à vos étudiants.

Si les conditions d'utilisation du livre électronique le permettent, vous pouvez **télécharger et déposer le PDF** dans votre cours sur StudiUM.

*(et 4 chapitres dépassent très certainement la limite des 20% autorisé par la licence Copibec).*

3

## **JE DÉCLARE ...**

**le schéma sur une page d'un  
livre imprimé que je possède,  
mais pas la bibliothèque.**

Oui ou Non ?

# 3

## JE DÉCLARE ...

le schéma sur une page d'un  
livre imprimé que je possède,  
mais pas la bibliothèque.

Oui

Le livre imprimé est certainement sous *copyright*, donc aucune alternative à part déclarer la page du schéma dans Savia.

Vous pouvez faire une **suggestion d'achat** à votre bibliothécaire disciplinaire.

4

**JE DÉCLARE ...**

**une publication du gouvernement  
de l'Alberta.**

Oui ou Non ?

# 4

**JE DÉCLARE ...**

**une publication du gouvernement  
de l'Alberta.**

**Non**

Les publications du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces canadiennes **ne sont pas couvertes par la licence Copibec**, sauf celles du gouvernement du Québec.

Beaucoup de ces publications ne nécessitent cependant pas d'autorisation pour être utilisées dans des cours. De même que la jurisprudence (mais pas la jurisprudence annotée !).

5

**Je ne suis pas obligé(e) de citer la reproduction du texte d'une fable de La Fontaine dans mon cours.**

Vrai ou Faux ?

# 5

**Je ne suis pas obligé(e) de citer la reproduction du texte d'une fable de La Fontaine dans mon cours.**

**Vrai**

Il n'y a **aucune obligation** de citer des ressources du domaine public.

Cependant :

- au-delà du droit d'auteur, on **recommande de tout citer**, d'un point de vue éthique.
- Seul le texte est dans le domaine public : une édition illustrée des fables de La Fontaine sera protégée par le droit d'auteur de l'éditeur.

6

**Je ne déclare jamais tout ce qui  
est en libre accès.**

Vrai ou Faux ?

# 6

**Je ne déclare jamais tout ce qui  
est en libre accès.**

**Faux**

**Libre accès** *ne signifie pas* **libre de droit.**

En libre accès, vous pouvez trouver :

- des articles sous *copyright*
- des ressources protégées par une mesure technique de protection
- des mentions qui interdisent spécifiquement la reproduction dans tel ou tel contexte

7

**Seul l'enseignant principal du cours  
siglé peut faire les déclarations de  
reproduction dans Savia.**

Vrai ou Faux ?

# 7

**Seul l'enseignant principal du cours siglé peut faire les déclarations de reproduction dans Savia.**

**Faux**

Les déclarations de reproduction dans Savia peuvent être faites par **l'enseignant, un(e) auxiliaire d'enseignement, un membre du personnel de soutien** : tant que le sigle de cours est associé au nom de l'enseignant et à la session adéquate.

Si plusieurs enseignants donnent le même cours au même moment : un seul d'entre eux fera apparaître son nom dans les déclarations.

# 8

## Quel est le meilleur moment (recommandé) pour faire ses déclarations de reproduction dans l'année ?

1. **Pendant l'été** : quand tous les cours sont finis, on a l'esprit aéré.
2. **À l'automne** : pendant la rentrée, on a la tête dedans au moins.
3. **Après ou pendant la préparation du cours** : on reste concentré et ensuite, on n'y pense plus.

# 8

## Quel est le meilleur moment (recommandé) pour faire ses déclarations de reproduction dans l'année ?

1. **Pendant l'été** : quand tous les cours sont finis, on a l'esprit aéré.
2. **À l'automne** : pendant la rentrée, on a la tête dedans au moins.
3. **Après ou pendant la préparation du cours** : on reste concentré et ensuite, on n'y pense plus.

Pas de meilleure réponse car vous avez plusieurs semaines avant ou après votre cours pour faire vos déclarations de reproduction dans Savia.

**Le meilleur moment recommandé** : après ou pendant votre préparation de cours, afin que cette tâche devienne un réflexe avant le début des cours et ne plus avoir à y penser au moment des examens, puis des corrections.

9

**Si j'utilise les notes de cours d'un autre enseignant, c'est à lui de faire les déclarations de reproduction.**

Vrai ou Faux ?

# 9

**Si j'utilise les notes de cours d'un autre enseignant, c'est à lui de faire les déclarations de reproduction.**

**Faux**

Vous devez **avoir l'autorisation de l'enseignant** pour utiliser ses notes de cours, car à l'UdeM l'enseignant conserve le droit d'auteur sur le cours qu'il a créé.

Même si les ressources utilisées et les lectures aux étudiants sont exactement les mêmes, les déclarations de reproduction doivent être associées au nom de l'enseignant qui donne le cours siglé en question.

# 10

**Je dois faire mes déclarations de reproduction sur Savia avant de demander à la Librairie UdeM d'imprimer mon recueil de cours.**

Vrai ou Faux ?

# 10

**Je dois faire mes déclarations de reproduction sur Savia avant de demander à la Librairie UdeM d'imprimer mon recueil de cours.**

**Vrai**

Les activités de reproduction des recueils de cours, ainsi que les commandes de manuels et de notes de cours restent du **domaine de la Librairie UdeM**.

Il vous sera demandé de faire vos déclarations de reproduction dans Savia, afin d'être conforme au droit d'auteur.

Voir [leur site](#).

# Liens utiles

## DROIT D'AUTEUR À L'UDEM

---

[Guide sur le droit d'auteur](#)

[Modèles de demandes d'autorisation pour l'enseignement](#)

[Vidéos YouTube](#)

## EN CAS DE BESOIN

---

[Le service de droit d'auteur des bibliothèques UdeM](#)

[Votre bibliothécaire disciplinaire](#)

[Votre bibliothécaire – soutien au droit d'auteur](#)

## DÉCLARATIONS DE REPRODUCTION

---

[L'outil Savia](#)  
(accès, documentation et FAQ)

[Licence universitaire Copibec](#)

[La Librairie UdeM](#)  
(pour imprimer les recueils de texte)

## AUTRES RESSOURCES DES BIBLIOTHÈQUES

---

[Guide sur le libre accès à l'UdeM](#)

[Guide « Trouver des ressources éducatives libres » \(REL\)](#)

[Guide « Citer ses sources »](#)

# Citation et réutilisation

## POUR CITER CE DOCUMENT (STYLE APA) :

Gauchier, M. (2024). *Comment faire vos déclarations dans Savia, en vertu de la licence Copibec ?* [présentation]. Bibliothèques de l'Université de Montréal, Montréal.

## POUR RÉUTILISER CE DOCUMENT SOUS LICENCE CC BY :



Cette présentation est sous licence CC BY, ce qui signifie que vous pouvez la partager et l'adapter, tant que vous la **citez**.

**Si vous souhaitez l'adapter ou la réutiliser, voici une proposition de citation :**

« [Titre de votre document] », par [votre nom], sous licence CC BY 4.0 International est inspiré/adapté de « Comment faire vos déclarations dans Savia, en vertu de la licence Copibec ? », par Marjorie Gauchier, sous licence CC BY 4.0 International.



# Merci !

## POUR NOUS CONTACTER

---

### SERVICE DE SOUTIEN AU DROIT D'AUTEUR



[droit-auteur@bib.umontreal.ca](mailto:droit-auteur@bib.umontreal.ca)

### VOTRE BIBLIOTHÉCAIRE DISCIPLINAIRE



<https://bib.umontreal.ca/nous-joindre/bibliothecaires-disciplinaires>

